



COMMUNE DE MURATO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

Délibération
DL-2026-34

Objet : **Budget annexe**
« Caisse des Ecoles » -
Affectation des résultats
de l'exercice 2025

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	15	13

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260417-CDE_BP2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

PRESENTS (13) : ANTONI Francis, BIAGGI Emmanuelle, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANCILY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, LUCCHETTI Sébastien, MARCHETTI-MURATI Charlotte, MURATI Joseph-Antoine, MURATI Lucas.

ABSENTS REPRESENTES (2) : BORRAGINI Marie-Alizée représentée par FESSLER Charles, MURATI Marie-Paule représentée par BIAGGI Emmanuelle.

* * * * *

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Le compte financier unique de l'exercice 2025 (budget annexe), adopté par l'assemblée délibérante, fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de la section de fonctionnement.

Ce résultat de clôture correspond à la somme du résultat de l'exercice 2025 et du report à nouveau de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-32 du code général des collectivités territoriales, les résultats budgétaires doivent être repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

En application des règles budgétaires et comptables de l'instruction M57, lorsque le résultat de clôture de la section de fonctionnement est déficitaire, il ne peut faire l'objet d'aucune affectation en section d'investissement.

Il doit obligatoirement être repris en report à nouveau, sur la ligne codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement s'élève à **-12 725,59 €** et doit être inscrit au budget de l'exercice 2026.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-32 et R.1612-52 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du 03 avril 2026 portant adoption du compte financier unique de l'exercice 2025 ;

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré**

Pour : 15	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

☞ **PROCEDE** à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Caisse des Ecoles » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-8 417,93
B- Résultat antérieur reporté	-4 307,66
C- Résultat à affecter (A+B)	-12 725,59
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R-1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)	
2) Report en fonctionnement D002	-12 725,59

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI**

Le Maire
M. Claude FLORI

